

Adresse des administrateurs du département de l'Indre qui félicitent la Convention sur son décret du 18 floréal, lors de la séance du 16 messidor an II (4 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du département de l'Indre qui félicitent la Convention sur son décret du 18 floréal, lors de la séance du 16 messidor an II (4 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 367-368;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25763_t1_0367_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 16 Messidor An II

(Vendredi 4 Juillet 1794)

Présidence de LACOSTE

La séance est ouverte à onze heures.

1

On relit les décrets de la veille : ils sont adoptés (1).

2

Un secrétaire fait lecture de la correspondance, dont l'extrait suit :

La société populaire de Barraton, département du Var; les administrateurs du département de l'Indre; les membres composant la société populaire de Belleville, district de Villefranche, département du Rhône; les membres composant la société populaire de Châlons-sur-Saone, département de Saone-et-Loire; le conseil-général de la commune de Dun-sur-Loire, département d'Eure-et-Loir; la société populaire de Bayonne, département des Basses-Pyrénées; la société populaire du canton d'Aunay, district d'Angely-Boutonne, département de la Charente-Inférieure; la société populaire républicaine et régénérée de Beauvais, département de l'Oise; les brigadiers et gendarmes de la gendarmerie de Boulogne-sur-Mer, département du Pas-de-Calais; l'agent national provisoire du district de Beaugency, département du Loiret; la société populaire du canton de Roullet, le conseil-général de la commune de Belfort, département du Haut-Rhin; la section des Arcis; les administrateurs du district de Nérac, département de Lot-et-Garonne; la commune de Villeneuve la Montagne, ci-devant Saint-George, félicitent la Convention nationale sur ses glorieux travaux, ainsi que sur le décret qui a terrassé le fanatisme et l'athéisme, en rendant à l'Être Suprême, à l'immortalité de l'ame, un hommage pur, gravé dans le cœur des Français; expriment leur indignation sur l'attentat commis envers deux

des plus zélés défenseurs de la liberté; et l'invitent à rester à son poste (1).

a

[*La Sté popul. de Barraton, ci-dev' St-Raphaël à la Conv. ; 7 prair. II*] (2).

« Citoyens Représentans,

Toujours plus enthousiasmé des sublimes efforts que vous faites, pour assurer le bonheur du peuple; nous vénons adhérer avec une nouvelle reconnaissance, aux justes et bienfaisantes loix, qui ont été decretés jusqu'à ce jour et principalement à celles; sur la Police de surété Générale, sur les fêtes decadaires; et sur la destruction de la mendicité. Qu'ils sont profonds, lumineux et intéressants, les rapports qui les ont precedées; nous en faisons la lecture avec une attention enchantée et nous en benissons à jamais les auteurs. Il appartenoit à notre patrie de produire de tels hommes : continués à bien meriter d'elle, notre confiance est sans bornes; Restés au poste glorieux qui vous est assigné par les français, jusqu'à ce que tous ses ennemis soient vaincus et la Republique triomphante ne voye regner dans son sein que la liberté et la vertu. S. et F. »

ROUX, COLLOMBET [et 1 signature illisible.]

b

[*Le départ' de l'Indre à la Conv. ; Indre-Libre, 13 prair. II*] (3).

« Citoyens Représentans,

Cette acclamation universelle qui s'élève de tous les points de la République quand vous proclamez solennellement le culte de l'Être suprême, vous est une preuve de l'horreur qu'avait inspirée la secte impie dont vous avez livré les chefs à la vengeance de la loi. L'Existence d'un Dieu Protecteur de la vertu pouvait-elle être méconnue ? Quel est l'incrédule qui ne lui rendrait hommage à la vue du danger

(1) P.V., XLI, 1.

(1) P.V., XLI, 1.

(2) C 309, pl. 1207, p. 3. Bⁱⁿ, 21 mess. (1^{er} suppl^l).

(3) C 308, pl. 1198, p. 20. Bⁱⁿ, 21 mess. (1^{er} suppl^l).

imminent dont il vient de préserver la France ? En dérochant le Législateur au fer de l'assassin, il assure le salut d'un grand peuple; sa main puissante continuera d'écarter de vous les complots des méchants. Elle vous conservera au milieu de leurs trames perfides; Et ce Dieu tutélaire obtiendra de tous les Français un tribut perpétuel d'amour et de reconnaissance. »

DUBRAC, BEAUFORT, ROBERT
[et 3 signatures illisibles.]

c

Les membres composant la société populaire de Belleville, département du Rhône, annoncent qu'ils ont fait une offrande en chemises et autres effets pour les défenseurs de la patrie; que leurs cloches sont converties en canon; que l'argenterie de leur église est au creuset national; que leurs concitoyens travaillent au salpêtre; qu'ils en ont déjà extrait 3 quintaux; et enfin qu'ils viennent de faire partir pour le 4^e régiment de chasseurs à cheval, un jeune homme vigoureux, monté, armé et équipé aux frais de la société. »

[La Sté popul. de Belleville à la Conv.; 1^{er} prair. II] (1).

« Citoyens Représentants,

En asséyant la liberté et l'égalité sur la probité et la justice, vous leur avés donné des bases impérissables.

Ces vertus n'ont jamais cessé d'être à l'ordre du jour, dans l'esprit du vrai patriote, du franc républicain.

Nous les avons toujours professées en dépit de ces hommes exaspérés, qui sous le masque imposeur du patriotisme, cherchoient à nous corrompre, pour faire triompher leur mauvaise foi.

Nous sentions d'avance qu'un gouvernement républicain doit être l'école des mœurs et des vertus.

Nous avons méprisés, foulés aux pieds, tous les hochets du fanatisme et de la superstition; mais nous n'avons pas cessé de reconnoître l'être suprême, et toujours nous avons conservé l'idée consolante de l'immortalité de l'âme.

Le décret qui vient de consacrer ces vérités sublimes, nous a pénétré du respect et de vénération.

Avec quel transport de joie il a été accueilli dans notre commune ! avec qu'elle satisfaction nous célébrons les fêtes que vous venés d'établir !

Que les brigands couronnés; que les prêtres imposteurs, osent encore leur comparer le charlatanisme sacerdotal ! ...Qu'elle diférence !

Vous venés de faire luire le grand jour de la vérité. Vous l'avés rendue palpable au milieu des mensonges et des erreurs qui l'obscurcissoient.

Oùï tous les français sont aujourd'hui convaincus que la liberté est une emanation de la divinité.

Et on veut nous la ravir ? ...Qu'elle extravagance ! Nous vivrons libres. Nous le voulons, cela suffit.

Nous ne pouvons plus, maintenant que nous connoissons nos droits, nous laisser reduire à l'esclavage.

(1) C 309, pl. 1207, p. 4. B^m, 21 mess. (1^{er} suppl^l) et 22 mess. (suppl^l).

Supporter l'idée de cette honte n'est pas d'un français.

Nous sacrifierons jusqu'à la dernière goutte de notre sang, s'il le faut, pour une aussi belle cause.

Nos vies et nos fortunes ne sont rien, sans la liberté.

Quoique nôtre commune ne présente une population que de 1 600 individus, déjà près de 200 de nos frères, nos concitoyens, sont sur les frontières.

Nous nous glorifions d'avoir formé la 1^{re} compagnie du 3^e bataillon de Rhône et Loire, et d'avoir ainsi préparé le noyau, autour duquel il a été bientôt au complet.

Nous sommes disposés à aller les joindre ces généreux frères pour partager leur gloire et leur triomphe. Parlés et nous partons.

Vous, citoyens représentants, restés fermes à vôtre poste. Continués vos immortels travaux, achevés ...faites punir punir tous les traîtres. Que le sol de la liberté ne soit plus souillé par la présence de ces monstres.

Reposés vous sur nos bras, sur le courage et la valeur de nos intrépides guerriers. Faites toujours des lois sages, que la justice, la probité et l'humanité en soient la base, et nôtre triomphe est assuré.

Faites surtout que nos généreux et braves défenseurs ne manquent de rien. Déjà nous leur avons fait une offrande en bas, chemises, cols, mouchoirs, souliers, etc. nous sommes près à recommencer.

Il n'y a que des egoïstes, des insoucians, des hommes profondément ingrats, qui puissent se refuser à remplir cette obligation sacrée.

Nos cloches sont converties en canons, nôtre argenterie d'église est au creuset national, et du sol de nos caveaux sort journellement la foudre qui doit pulvériser les phalanges ennemies. Plus de 3 quintaux de salpêtre sont les premices de nos travaux.

Nous venons de faire partir pour le 4^e régiment de chasseurs à cheval, un jeune homme vigoureux, fort et robuste, monté, armé et équipé aux frais de la société. Il a promis, il a juré même, de ne poser les armes qu'après que notre victoire sera complète. Nous le connaissons il tiendra son serment.

En attendant que vous nous appelliez nous mêmes à nous mesurer avec les satellites des despotes, nous combattrons les ennemis intérieurs, nous les surveillerons. Nous [rendrons] vains et impuissants leurs efforts audacieux. Déjà les partisans du Royalisme et du Fédéralisme dans nos contrées, ont subis la peine due à leurs forfaits. Aucun n'échappera à la justice nationale. Il ne faut laisser vivre que des hommes libres et dignes de l'être. Vive la république ! vive la montagne ! »

DESOIGNES (*secret.*), GAILLOT (*secret.*)
[et 1 signature illisible (*présid.*)]

d

[La Sté popul. de Chalon-sur-Saône à la Conv.; s.d.] (1).

« Citoyens représentants

Vous avés décrété; que toutes les terres de la republique seroient lessivées pour en extraire le salpêtre :

(1) C 309, pl. 1207, p. 2. Bⁱⁿ, 21 mess. (1^{er} suppl^l).